

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

-A. R. C.-

S.A. au capital de 40 000 €

Siège social : 24 Résidence LES TERRASSES
40, rue de Wagram
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

EXTRAIT du PROCES-VERBAL de
l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
du 30 juin 2004

L'an deux mille quatre,
le trente juin,
à dix-neuf heures

les associés de la société anonyme dénommée ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, par abréviation -A.R.C.- au capital de 40 000 €, divisé en 2500 actions de 16 € chacune, et dont le siège est à LA ROCHE-sur-YON (Vendée) - 24 résidence LES TERRASSES - 40, rue de Wagram, se sont réunis audit siège, en Assemblée Générale, sur la convocation qui leur en fut faite par le Conseil d'Administration.

Monsieur Yves BRET, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué à cette réunion.

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les actionnaires ont signé la feuille de présence à l'Assemblée.

Celle-ci compose son bureau :

- Monsieur Jacques DELPECH
préside la séance, en sa qualité
de Président Directeur Général ;
- Monsieur Georges-Alexis BOISSEAU
et Monsieur Jean-Paul CAQUINEAU
sont désignés scrutateurs ;
- Mademoiselle Anne HERMOUET
est appelée à remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, sans opposition, ses membres signent et certifient véritable la feuille de présence à l'Assemblée, laquelle établit que les actionnaires présents possèdent plus du tiers des actions formant le capital social.

Monsieur le Président indique alors que le quorum est atteint, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, tant en la forme ordinaire qu'en la forme extraordinaire, sur les questions à l'ordre du jour qu'il rappelle :

en la forme ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration

- Remplacement d'un administrateur ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- une copie des avis de convocation ;
- les statuts de la société ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des administrateurs en exercice ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2003 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que tous les renseignements et documents prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux. L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration, comme aussi décharge au Conseil de la régularité de la convocation.

Monsieur le Président donne lecture du rapport sur les opérations de l'exercice. Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures entendues, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Un échange de vues s'établit, tant sur la marche des affaires sociales que sur les comptes du dernier exercice. Après qu'il ait été répondu aux questions posées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe GAY de son mandat d'administrateur, et désigne en son remplacement Mademoiselle Anne HERMOUET demeurant à LA ROCHE-sur-YON (Vendée) - La Durandière.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président, ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures,, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait conforme,
le Président,

